

## **La Cnaf se félicite de la décision de la Cour des comptes de certifier les comptes 2009 de la branche Famille**

Pour la première fois, **les comptes de la branche Famille de la Sécurité sociale ont été certifiés par la Cour des comptes.**

Celle-ci fait toutefois l'objet de réserves portant, notamment, sur des insuffisances dans le contrôle interne et les systèmes d'information.

La Caisse nationale des allocations familiales (Cnaf) et le réseau des Caisses d'allocations familiales (Caf) se félicitent de cette décision qui reconnaît les efforts considérables réalisés par la branche Famille pour sécuriser les processus et applications informatiques et renforcer le contrôle interne.

Cette décision témoigne des progrès réalisés en particulier dans les domaines suivants :

- ▶ **Le Répertoire national des bénéficiaires**, quasiment achevé, constitue un système de gestion efficace de l'identité des bénéficiaires des prestations ;
- ▶ **L'acquisition directe des ressources des allocataires auprès de la Direction générale des finances publiques**, fournit à la Cnaf des bases exactes pour le calcul des droits.
- ▶ **La constitution d'une équipe d'auditeurs financiers, l'amélioration des procédures comptables et de consolidation, la mise en place d'un comité d'audit et d'évaluation** garantissent le respect des normes professionnelles dans les domaines de l'audit et comptables.
- ▶ **La réforme de la politique de maîtrise des risques de la branche Famille** permet de construire un modèle d'analyse des risques, en conformité avec les normes de contrôle interne reconnues par les instances professionnelles.

La branche Famille continue de déployer tous ses efforts, notamment pour achever la refonte de la maîtrise des risques et des procédures de centralisation comptable. Elle reste fortement mobilisée pour augmenter sa performance et garantir une qualité de service au meilleur coût.

Enfin, la direction générale de la Cnaf tient à remercier tous les salariés de la branche Famille qui, par leur travail conséquent, ont contribué à obtenir la certification de ses comptes.



**Contact presse**  
Guillaume Peyroles

Tél. : 01 45 65 54 05  
Fax : 01 45 65 53 65  
guillaume.peyroles  
@cnaf.fr